BIEN ÊTRE AU TRAVAIL, CSE & PRÉVENTION SÉCURITÉ

Formation du référent harcèlement sexuel & agissements sexistes

DURÉE	TARIF INTER	FORMAT	MODALITÉS	RÉFÉRENCE
7 h 1 jour	**420 € HT** par participant	**Distanciel / Présentiel / Classe virtuelle**	**Inter · Intra** intra sur devis	**PPREV15**

Prérequis : Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail,
- Organiser la prévention et l'information au sein de l'entreprise et savoir initier une enquête à la suite d'un signalement.

PUBLIC

- Référents en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes, désignés par le CSE.

PROGRAMME

01

- Depuis le 1er janvier 2019, le CSE doit nommer, parmi ses membres, un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Ce référent bénéficie de la formation nécessaire à l'exercice de ses missions
- Articles L.1153-5-1, L.2314-1 et L.2315-18 du code du travail.

02 **Le cadre juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.**

- Rappels concernant le Code du Travail, le Code Pénal et la loi Schiappa du 3 août 2018
- Caractériser les agissements sexistes et différencier le sexisme, le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles
- Notion de harcèlement
- La place particulière des violences au travail parmi les risques psychosociaux
- Les liens juridiques avec la notion de harcèlement et de discrimination.

03 **Les obligations et les responsabilités des différents acteurs**

- Les différentes obligations de l'employeur : négociation annuelle, prévention, détection, enquête....
- Le rôle et les actions possibles du CSE, de la CSSCT, le droit d'alerte
- La responsabilité personnelle du harceleur/harceleuse
- L'intervention des autres acteurs : médecin et psychologue du travail, inspection du travail, CARSAT ...
- Les sanctions encourues (au Pénal, au civil...)
- La faute inexcusable de l'employeur
- La charge de la preuve.

04 **Les comportements à risque : manager, collaborateur, les différences culturelles.**

- Les comportements rencontrés dans les jurisprudences
- Les mécanismes d'emprise psychologique, les facteurs déclencheurs et les conséquences.

05 Mener une enquête suite à une plainte, un signalement.

- Savoir dépasser ses préjugés pour aider les personnes en difficulté et analyser la situation avec recul
- Les attitudes à adopter lors de l'entretien avec les victimes : neutralité, distance, attitude facilitante...
- Les questions à poser pour recueillir faits et/ou preuves ...

06 La politique prévention du harcèlement sexuel

- Engager une information (affichage, réunions etc.)
- Faciliter les remontées d'informations
- Comment utiliser le devoir d'alerte ?
- Établir un protocole à mettre en œuvre en cas de harcèlement sexuel
- Déterminer les rôles des différents acteurs
- Évaluer le risque « harcèlement » et le faire figurer dans votre Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Alternance d'apports théoriques, d'échanges, de mises en situations et de QCM.
- Réalisation d'un tableau de synthèse
- Remise d'un support aide-mémoire.

ÉVALUATION

- Attestation individuelle de formation avec évaluation des acquis.
- Validation des acquis : Tout au long de la formation, à travers une grille d'analyse et des mises en situation lors du jeu.
- Évaluation de la satisfaction des participants.
- Retour d'expérience de l'intervenant pour une organisation apprenante.

INFOS PRATIQUES

Accessibilité
Accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter). Référent handicap : Véronique Mellaoui.

Délai d'accès
En inter, le délai d'accès dépend de la date de démarrage de la session choisie : la convocation vous est adressée environ 15 jours avant le début de la formation. En intra, il dépend du calendrier défini avec vous.

Financement
Nos formations sont éligibles aux financements des OPCO (opérateurs de compétences). La demande de prise en charge est à faire auprès de votre OPCO, et l'accord de financement est à nous communiquer au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle, le reste à charge est facturé à l'entreprise.

Reconnaissance
Attestation individuelle de formation

PROCHAINES SESSIONS INTER

Prochaines dates : nous consulter.

Inscription, devis intra ou question
05 34 40 40 00 · contact@capiforma.com · prod6.yurcom.space/formations/formation-du-referent-harcelement-sexuel-classe-virtuelle/